



Hussigny Godbrange

Mairie 1, rue Maréchal Foch 54590

T. 03 82 44 40 16 - F. 03 82 44 37 44

E-mail : mairiedehussigny@wanadoo.fr

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021

Etaient présents : M. RIGHI, Maire, M. PIERMANTIER- Mme SOLIDA – M. CAMELLE - Mme JOLY– M.MANOCCHI- Mme SUJKOWSKI - M. LECLERC, Adjoints, Mme MALANDRA – M. RUGGIERI - M. RUBEO-LISA- Mme MONTI- Mme CANONICO- M. MORANDA- M. NAPOLI- M. ATHMANI - Mme BRUSCO -M. LAVANDIER – M. BOTTAZZI.

Absents représentés :

M. PACINI qui donne procuration à M. PIERMANTIER.
Mme TOMASINI qui donne procuration à M. CAMELLE.
Mme MOCQUARD qui donne procuration à M. CAMELLE.
Mme CALLEGARO qui donne procuration à Mme SUJKOWSKI.
Mme LAKHBAT qui donne procuration à Mme SUJKOWSKI.
Mme FERRE qui donne procuration à M. LECLERC.

Excusés : M. MEDDOUR- Mme ROSSI.

Secrétaire : M. LAVANDIER.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-FIXE, sur proposition de l'Office National des Forêts, la destination des coupes en forêt communale de Hussigny-Godbrange de l'exercice 2022 comme suit :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers : parcelle n°7 p

AUTORISE la vente par l'Office National des Forêts de l'ensemble des produits aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits : partage sur pied entre les affouagistes.

DESIGNE comme bénéficiaires solvables MM. MANOCCHI Marc, LECLERC Grégory et RUGGIERI Jean-Luc qui ont déclaré accepter ces fonctions et se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L243-1 du Code Forestier et de la pêche maritime.

DECIDE de répartir l'affouage par tête.

FIXE la taxe d'affouage à 10.80 € le stère.

Vente en bloc et sur pied : parcelles 8r1 ; 8r2 ; 13r2 ; 14r2 ; 108a1, 109a1.

AUTORISE la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'Office National des Forêts, avec avis conforme du Maire.

-DECIDE, conformément à l'aménagement de la forêt communale – territoire de Morley, la mise en vente des coupes suivantes pour 2022 :

*** Parcelles n° 8 a ; 9 a ; 10 a ; 54 u ; et 55 u : Vente en bloc et sur pied**

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'Office National des Forêts. Le Conseil Municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit d'ENEDIS suite à l'installation d'une ligne électrique souterraine 20 000 volts sur la parcelle communale, section A - N° 390 au lieu-dit « Près du Petit Moulin » à Villers-La-Montagne.

- EMET un avis favorable au retrait de la Commune de MORFONTAINE du SIVU Le Fil Bleu.

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale entre la Commune de Hussigny-Godbrange et la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-&-Moselle, dispositif amené à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse, pour la période 2021 – 2024 et couvrant les thématiques Parentalité, Petite Enfance, Jeunesse, Accès aux droits, Logement – Cadre de Vie et Autonomie – Insertion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- DECIDE d'adhérer au groupement de collecte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) mis en place par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-&-Moselle (SDE 54),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation entre la Commune de Hussigny-Godbrange et le SDE 54 pour la gestion des CEE.

- VOTE les subventions ci-après :

- Amicale de Danse (solde de subvention)..... 400 €
- Club de Pétanque de Hussigny-Godbrange (titre de champion départemental Junior en doublette)..... 100 €

-DECIDE de créer un service de police mutualisée entre les communes de Hussigny-Godbrange et Longlaville,

DECIDE de créer un SIVU entre les Communes de Hussigny-Godbrange et Longlaville afin de gérer la police municipale mutualisée et de solliciter l'intégration des communes voisines dans un souci de mutualisation,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches afférentes à ladite création.

- DECIDE de procéder à un virement de crédits sur les comptes suivants du Budget Primitif 2021 de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- Article 60612 – Energie – Electricité + 30 000 €
- Article 60621 – Combustible + 20 000 €
- Article 61524 – Bois & Forêts + 10 000 €

Recettes :

- Article 7022 – Coupe de bois + 50 000 €
- Article 7067 – Redevances Périscolaire + 10 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

- Article 21318 – Chapitre 041 – Autres Bâtiments Publics + 428 400 €
- Article 2111 – Chapitre 041 – Terrains nus + 46 300 €

Recettes :

- Article 2132 – Chapitre 041 – Immeubles de rapport + 474 700 €

Fait à Hussigny-Godbrange, le 9 Décembre 2021.

Le Maire,
Laurent RIGHI.

